

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député ne désire pas vraiment l'effet que pourraient produire les sous-entendus de sa question. Les versements sont effectués à la société dont M. Bradbury est je pense le président ou l'un des principaux co-associés. Il en est le président et un de mes conseillers dans le domaine de la commercialisation du poisson d'eau salée. Je ne sais pas ce que les autres membres de sa famille ont à voir avec la question du député.

* * *

● (1142)

[Français]

LES FINANCES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE TROUVER UN ACCOMMODEMENT AVEC LE QUÉBEC, SANS REJETER LE PRINCIPE DE LA RÉDUCTION SÉLECTIVE RELATIVE À LA TAXE DE VENTE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je pense qu'il y a un dilemme en plus de cette question relative à la taxe de vente, et je crois que le ministre sait que l'Assemblée nationale a défendu un principe, savoir la réduction de taxe de façon sélective. Est-ce que le ministre peut alors dire clairement s'il est disposé à trouver un accommodement avec la province de Québec pour le remboursement des fonds, sans pour autant refuser et accepter même le principe de la réduction sélective de la taxe de vente, de façon que le Québec puisse se servir de ces fonds selon la méthode que le ministre pourra imaginer avec le gouvernement du Québec, mais sans pour autant refuser le principe de la réduction sélective?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je remercie l'honorable député de sa question. Je voudrais répéter encore une fois que le gouvernement dans sa juridiction peut faire ce qu'il veut. Ils ont coupé la taxe de vente pour douze mois, s'ils veulent la couper pour 20 mois ou trois ans, cela les regarde. Comme il n'y a pas moyen de s'entendre avec eux sur une formule qui ferait partie d'un plan national, j'ai décidé, pour ne pas pénaliser les Québécois, de réduire l'impôt sur le revenu des citoyens du Québec. Si M. Parizeau, parce qu'il a dépensé trop d'argent en coupant la taxe de vente, a besoin de nouveau d'argent de ses contribuables, il peut augmenter les impôts. Je ne l'en empêche pas. Mais je ne vois pas pourquoi je percevrais les impôts dont M. Parizeau a besoin.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances comprend très bien ma question, et c'est l'obstination qu'il manifeste qui me fait réfléchir sérieusement. Le ministre des Finances est-il capable de dire si oui ou non le gouvernement du Québec peut utiliser la générosité du gouvernement fédéral pour les besoins du Québec et pour les réalités québécoises? Je demanderais au ministre de ne pas tourner autour de la question. Est-il d'accord pour que le Québec se serve de ces millions sans qu'il en coûte un cent de plus au gouvernement fédéral, aux fins qu'il a déjà proposées, et qui répondent à l'unanimité de l'Assemblée nationale?

M. Chrétien: Monsieur le président, si l'Assemblée nationale croit que la coupure de taxe sélective...

M. La Salle: Oui ou non, c'est tout!

Questions orales

M. Chrétien: ... est bonne pour le Québec de la façon dont elle a été faite, qu'elle vote pour. Je fais au Québec ce que j'ai fait en Ontario et au Nouveau-Brunswick, je réduis l'impôt sur le revenu des contribuables du Québec, l'impôt fédéral! Si M. Parizeau a besoin de fonds, qu'il prélève ses impôts. Je ne l'en empêche pas. Il est dans sa juridiction. L'argent que nous avons pour le Québec retournera aux Québécois aussitôt que l'opposition aura voté avec nous le bill qui est à l'étude à la Chambre.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

L'ENSEIGNEMENT DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS AUX JEUNES CANADIENS

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme l'a récemment signalé M. J. T. Kennedy, nouveau président de l'Association des manufacturiers canadiens, le Canada fait face à une grave pénurie de main-d'œuvre spécialisée, surtout dans le domaine de la métallurgie, car moins d'artisans européens viennent maintenant au Canada.

Le ministre collabore-t-il avec les provinces pour offrir plus de possibilités et de stimulants aux jeunes Canadiens, afin de les encourager à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et d'accroître l'emploi dans un secteur manufacturier en pleine évolution?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme le domaine de l'éducation relève des provinces, nous travaillons en très étroite collaboration avec chacune d'elles, en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes et nos programmes d'apprentissage, en mettant l'accent sur la création d'emplois. Je suis heureux de dire que les provinces collaborent avec nous, surtout en ce qui a trait à la loi sur la formation professionnelle des adultes.

Nous sommes en train de conclure une nouvelle série d'ententes de trois ans avec les diverses provinces. Nous mettons davantage l'accent sur la formation en fonction d'emplois qui seront effectivement disponibles plutôt que sur la simple formation là où elle semble nécessaire. Une récente étude effectuée dans le sud de l'Ontario révèle que 75 p. 100 des emplois hautement spécialisés dans le secteur manufacturier ont été comblés par des immigrants plutôt qu'à la suite de la formation de Canadiens. Je pense que des changements s'imposent à cet égard.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS SANS BUT LUCRATIF

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Les organismes de logements coopératifs lui ont présenté des instances exprimant leur avis que ses propositions concernant les logements coopératifs à but non lucratif pour l'année prochaine ne pourront fonctionner, et lui rappeler que les programmes actuels prendront fin le 1^{er} juillet. Ils proposent que les programmes actuels soient maintenus tant que se poursuivront les discussions.